

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 février 2024

Régulièrement convoqué en date du 19 février 2024, le Conseil municipal de la commune de Verfeil s'est réuni en séance publique le 26 février 2024 à 20h30, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE.

Etaient présents : A. SECULA, JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. PAVAILLER, S. MAZAS, F. ESTEVES, C. CLERGEAU, JC MALTHE, MJ. SCHIFANO, JF. MULLER, S. PRADELLES, C. SCHIFANO, O. RACAUD, JC. LAPASSE, RM. MARTINEZ FUENTE.

Absents excusés : C. DEBONS, C. ROMERO, A. CIERCOLES, A. CERCLIER, E. UMUTESI, M.E. RAYSSAC ORRIT, A. TAHRI, D. DOUMERC, M. PLANA, I. CERE, H. DUTKO

Pouvoirs A. TAHRI à P. PLICQUE
C. DEBONS à C. PAVAILLER

Secrétaire de séance : Mme Marie-José SCHIFANO a été nommée secrétaire de séance.

1 - Administration - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024 et demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le procès-verbal du 16 janvier 2024.

Pour : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 -Administration - dons au collectif solidarité Charcot

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée délibérante que, à la suite du décès du médecin Jacques DELAGNES, la famille demande de faire un don à une association qui œuvre contre la maladie de CHARCOT.

Aussi Monsieur Maire propose de donner 200€ au Collectif Solidarité CHARCOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le don de 200€ au collectif solidarité CHARCOT
- AUTORISE le Maire à faire l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires au versement de cette somme.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Finances Locales - des autorisations de Programme et des crédits de paiement - Exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibérations en date du 13 avril 2021 et du 12 avril 2022 des autorisations de programmes ont été votées notamment pour la construction d'un nouveau groupe scolaire et pour la création d'un espace intergénérationnel.

Pour rappel :

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE							
Autorisation Programme		APCP initiale - Délibération du 13 avril 2021					
Libellé	Montant AP	Prévu 2022	Prévu 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026	Prévu 2027
Groupe Scolaire	10 910K€	60 K€	450 K€	2 300 K€	6 000 K€	1 600 K€	500 K€

ESPACE INTERGENERATIONNEL EN SOLOMIAC			
Autorisation Programme		APCP initiale - Délibération du 12 avril 2022	
Libellé	Montant AP	Prévu 2022	Prévu 2023
Espace intergénérationnel	195 000€	150 000€	45 000€

En fonction de l'état d'avancement des projets, il y a lieu de modifier les montants et surtout la répartition des crédits de paiement comme suit :

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE						
Autorisation Programme		APCP initiale - Délibération du 13 avril 2021				
Libellé	Montant AP (arrondi)	Réalisés 2022	Réalisés 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026
Groupe Scolaire	10 908K€	32 506.48€	475 825.47€	600 K€	7 000 K€	2 800 K€

ESPACE INTERGENERATIONNEL EN SOLOMIAC				
Autorisation Programme		APCP initiale - Délibération du 12 avril 2022		
Libellé	Montant AP	Réalisés en 2022	Réalisés en 2023	Prévu en 2024
Espace intergénérationnel	196 157.58€	148 988.02€	40 054.56€	7 115.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE la modification des autorisations de Programme et des crédits de paiement comme présenté ci-dessus,
- DONNE délégation à M. le Maire pour l'ajustement de ces crédits de paiement.

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- Finances Locales – Rapport d'Orientation Budgétaires 2024

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

Chaque année le budget primitif doit être précédé dans les deux mois qui précèdent son vote d'un débat des orientations budgétaires de l'année.

Depuis, la loi « NOTRe » du 7 août 2015 ce débat s'est transformé en rapport d'orientation budgétaire qui doit préciser les orientations budgétaires en termes d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement tout en précisant les hypothèses d'évolutions retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, mais aussi les engagements pluriannuels envisagés et enfin les engagements sur la structure et la gestion de la dette.

Madame SECULA demande combien était le nombre d'ETP dans la fonction publique d'Etat en 2023 et de combien est l'enveloppe pour le fond vert.

Réponse hors débat : les ETP dans la FPE en 2023 = 2.52 M d'agents

/ Enveloppe fond vert = 2.5 Md d'€ par an à partir de 2024 (chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FONDS%20VERT%20A4%20-%2040pages-%20page-WEB.pdf)

Madame SECULA demande si la convention avec l'Etat a été signée pour la tarification sociale.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que la réponse positive a été reçue. La demande de remboursement doit se faire tous les 4 mois.

Monsieur LAPASSE pense que les 1^{er} tranches sont vraiment très basses, cela ne correspond même pas au coût de fabrication d'un pain.

Madame SECULA répond que cette tarification grâce à l'aide de l'Etat permet d'être au plus proche de la réalité financière des ménages et permettra de réduire le déficit et d'investir plus dans le local.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2024 sur la base du rapport joint en annexe de la présente délibération.

5 – Questions diverses.

À la suite de la demande de certains élus, le projet d'aménagement du carrefour de la gendarmerie et du SDIS est présenté en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.